
PROVINCE DE QUÉBEC35^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 11 NOVEMBRE 1997

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 11 novembre 1997*

Aujourd'hui, à seize heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 119 Loi modifiant la Loi sur l'utilisation des produits pétroliers et d'autres dispositions législatives
- n^o 146 Loi n^o 5 sur les crédits, 1997-1998
- n^o 153 Loi modifiant la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec
- n^o 155 Loi modifiant la Loi sur la division territoriale relativement à la Municipalité de Sainte-Paule
- n^o 156 Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.